

P.L.U

PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE SAINT-GERMAIN DE CALBERTE

Zones naturelles : 1 / 5000°
 - planche 4.a
 - planche 4.b
 - planche 4.c
 Zones urbaines : 1 / 2000°
 - planche 4.d
 Bourg & Mouvements de terrain : 1 / 1500°
 - planche 4.e

ELABORATION

Modifications - Révisions - Mises à jour

Zones naturelles
1:5000

4b

Légende

- Limites de zone
- Zones (U et AU) à urbaniser sous la forme d'une ou plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble et dans le respect des OAP
- Emplacements réservés
- Enveloppe des Zones Inondables - PPRi des bassins des Gardons et du Luch en Lozère (enveloppe reportée à titre indicatif - pour le zonage réglementaire se référer au PPRi joint en annexe 6.1)
- Éléments de paysage (haies), repérés au titre de l'article L. 151.19 du CU
- Éléments de patrimoine bâti (murets, rus), repérés au titre de l'article L. 151.19 du CU
- Éléments de patrimoine (bâti et paysage), repérés au titre de l'article L. 151.19 du CU
- Bâtiments désignés au titre de l'article L. 151.11.2 du CU
- Parcelle identifiée au titre de l'article L. 151.23 du CU et faisant l'objet de mesures compensatoires

Objet	Surface	Départ	Localité
1. Renouvellement de la STEP Set orléon d'une partie d'écouls	11.356.543	Commune	Serre de la Can
2. Aménagement de l'espace dans le cadre de l'aménagement du pré de l'ancien foyer Sarah Bernini	42.657	Commune	Bourg de Saint-Germain de Calberte
3. Aménagement de l'espace public	38.374	Commune	Bourg

